

AFFAIRE N° 7. - Transformation du C. E. G. de la MONTAGNE en C. E. S.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous donne lecture d'une lettre que j'ai reçue de Monsieur le Vice-Recteur :

" Par lettre du 10 Avril 1973, vous avez bien voulu m'informer du voeu émis  
" par le Conseil Municipal de Saint-Denis, dans sa séance du 30 Mars 1973, souhaitant  
" que le C. E. G. Raoul HOARAU à la Montagne soit transformé en C. E. S.  
"

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que je prends bonne note de ce problème  
" Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée."

LE MAIRE. - Il s'agit là simplement d'une information.

M. LAURET. - Monsieur le Maire, cette année encore, les enfants de la Montagne seront défavorisés par rapport à ceux du centre-ville. En effet, une circulaire du Vice-Rectorat dit que dans les secteurs comprenant un C. E. G., l'admission sera prononcée en 6ème II et 6ème III. Si nous avons de bons éléments à la Montagne, ils seront automatiquement défavorisés au départ. Nous ne pourrons pas les orienter vers les C. E. S.

LE MAIRE. - Ils peuvent descendre sur les C. E. S. de la Ville.

M. LAURET. - Cela pose des problèmes.

LE MAIRE. - Cela poserait des problèmes pour les enfants qui ne pourraient pas descendre, mais ce n'est pas le cas. Le problème est essentiellement un problème de transport. Il arrive un moment où l'on ne peut plus emmener toute la Montagne à Saint-Denis. Jusqu'à présent, il y a eu des cars.

M. LAURET. - Il faudrait que l'on puisse prononcer l'admission en 6ème I, afin que les enfants puissent descendre sur Saint-Denis.

M. PICARD. - Mais, si l'on transforme le C. E. G. de la Montagne en C. E. S. il n'y aura plus de problème.

M. GERARD. - Nous avons fait le premier pas.

M. LAURET. - Nous allons demander, de notre côté, que l'on puisse mettre les enfants en 6ème I, de façon à ce qu'ils puissent descendre en ville, et nous demanderons également au Vice-Rectorat d'accélérer la procédure pour transformer le C.E.G. en C.E.S.

LE MAIRE. - Il faut que les enfants puissent descendre sur Saint-Denis, mais tout cela ne peut se faire que dans la limite du ramassage scolaire. Il arrive un moment où l'on ne peut plus transporter les élèves parce qu'ils sont trop nombreux. Il fallait trouver une solution intermédiaire.